



La Chronique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Oct. 2009

N°6

ISSN : 1952-949X

SAGE Haut-Doubs • Haute-Loue

E.P.T.B.  ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône & doubs

Contact : Monsieur le Président,
Commission Locale de l'Eau du SAGE

Maison Nationale de l'Eau et de la
Pêche - 36 rue Saint-Laurent
25290 ORNANS

Tel : 03 81 57 17 09
Fax : 03 81 57 19 81
pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr
Site : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>



Le mot du Président

Etape marquante dans notre démarche, l'étude « Bilan et Perspectives du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue » a été lancée début 2009 par la Commission Locale de l'Eau. Les premières conclusions mettent en lumière la dynamique que nous avons engagée sur notre bassin depuis 2002. En effet, le bilan financier indique notamment qu'un volume total de 73 millions d'Euros a été engagé entre 2002 et 2008 pour la gestion de l'eau sur le territoire, ce qui montre l'intérêt de la procédure SAGE.

Ce bilan nous invitera à réfléchir sur notre stratégie et nous apportera des outils d'aide à la décision nécessaires pour engager la révision du SAGE. Nous pourrions ainsi bâtir ensemble les fondements d'une politique ambitieuse pour la protection des ressources de notre territoire. Les élus et les acteurs locaux seront donc invités - à travers des réunions collectives - à participer au travail de redéfinition des enjeux, afin que le nouveau SAGE puisse répondre véritablement aux attentes de tous.

Les premières conclusions de ce bilan vous sont exposées dans cette chronique. Un zoom présente également les étapes de la révision du SAGE et ses enjeux. Enfin de nombreuses actualités détaillent les actions engagées sur la gestion de l'eau de notre territoire. Je vous souhaite bonne lecture à tous.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,
Christian BOUDAY
Vice-Président du Conseil Général du Doubs

MISE EN ŒUVRE DU SAGE : BILAN 2002-2008

Depuis l'approbation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue en 2002, de nombreuses actions ont été conduites par les acteurs du bassin en faveur de thématiques pointées par le SAGE, telles que l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, la protection de la ressource en eau, la protection et la réhabilitation des milieux naturels et zones humides...

L'engagement de la révision du SAGE nous donne l'occasion de mettre en lumière la dynamique engagée sur le bassin en dressant un premier bilan enjeu par enjeu.

Volet Amélioration de la qualité de l'eau :

- des investissements importants (56% du volume financier total) ont été engagés pour l'assainissement des eaux usées (en particulier d'origine domestique) avec notamment la création de 21 stations d'épuration et la modernisation de 22 stations existantes,
- des efforts conséquents ont été portés sur la réduction de l'impact des activités industrielles (réduction du risque de

pollution accidentelle, traitement des rejets...),
- des opérations de maîtrise des effluents d'élevage ont été engagées sur l'ensemble du territoire, avec des résultats significatifs en terme de conformité des bâtiments.

Volet Ressources en eau :

- outre de nombreuses études et travaux pour l'amélioration des réseaux (diagnostics, recherche de fuites), l'accent a été mis sur la protection des ressources constituant l'une des priorités du SAGE : depuis 2002, 26 captages (soit 25% des captages restant à protéger) ont connu une avancée significative dans la procédure de protection,
- des études visant à mieux connaître ou à diversifier la ressource ont été menées dans le secteur du Mont d'Or, de Morteau et des vallées Loue-Lison : plusieurs prospections sont aujourd'hui dans une phase avancée (forages...).

Volet Milieux naturels et zones humides :

- les principales actions ont porté sur la réhabilitation des cours d'eau et zones humides : outre un large programme,

exemplaire au niveau européen, de réhabilitation de la vallée du Drugeon, des schémas d'aménagement et des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur la Loue, le Lison, la Furieuse, et sur des affluents et zones humides associés au Doubs (Theverot, Cornabey, Morte),
- la protection et la mise en valeur de milieux remarquables se sont également traduites par des programmes de réintroduction ou de sauvegarde d'espèces rares (écrevisses à pattes blanches, Apron) dans le cadre du programme européen LIFE Nature.

Bien que le rôle du SAGE dans l'impulsion des actions déployées sur le territoire soit difficile à évaluer, il est certain que les multiples rencontres et débats menés, d'une part lors de la construction du document, et d'autre part au sein et autour de la Commission Locale de l'Eau, ont permis de développer la connaissance et la conscience des problématiques majeures et de favoriser par là-même l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs locaux.



Mesures Agro-Environnementales : Bilan 2007 - 2009 sur le territoire Natura 2000 Loue - Lison

Les Mesures Agro-Environnementales (MAET), contractualisées sur une période de 5 ans, visent à privilégier des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité.

Le Syndicat Mixte de la Loue, désigné opérateur agro-environnemental, a défini 4 zones à enjeux prioritaires à l'intérieur du périmètre Natura 2000 Loue-Lison pour la mise en place de MAET.

L'animation menée sur la période 2007-2009, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a permis de contractualiser avec 70 exploitations agricoles du territoire Loue-Lison pour une surface d'environ 1 000 ha (soit environ 20% de la Surface Agricole Utile concernée par Natura 2000). Parmi les mesures contractualisées, près de 500 ha concernent directement la préservation des milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

Contact : Syndicat mixte de la Loue – SMIX.LOUE@wanadoo.fr

Protection des captages de la Plaine de l'Arlier

L'aquifère fluvio-glaciaire situé sous la plaine de l'Arlier, ressource en eau potable essentielle pour la population de la Communauté de Communes du Larmont et au delà, fait actuellement l'objet d'un complément d'étude hydrogéologique sur les puits de Dommartin. Les essais de pompage en cours permettront de déterminer la vitesse des écoulements en période d'étiage, information essentielle pour la définition des périmètres de protection par l'hydrogéologue agréé.

L'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre pour la création de nouveaux puits de captage a été lancée dernièrement ; les études commenceront dès l'automne 2009 pour une réalisation de travaux de 2010 à 2013.



Infos pratiques : connaître les zonages sur sa commune

La DIREN Franche-Comté met à disposition sur son site internet la délimitation des zonages par commune : zonages réglementaires (Natura 2000, PPRI, APB...), inventaires (ZNIEFF, zones humides, sites classés...), contrats en cours (SAGE, contrat de rivière, Parc Naturel). Pour obtenir ces informations, rendez-vous sur : <http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/> (colonne de gauche, « Données sur l'environnement en Franche-Comté » : « Données communales »).

Prospection d'eau par la ville de Besançon

La ville de Besançon mène actuellement une prospection d'eau sur le secteur de Novillars. Les études hydrogéologiques en cours visent à déterminer les possibilités de prélèvement pour l'eau potable dans l'aquifère calcaire profond (exploité auparavant par les papeteries) en lien avec le Syndicat des eaux de la région de Roche lez Beaupré. Si cette ressource venait à être exploitée, les prélèvements à la station de Chenecey-Buillon pourraient être diminués, réduisant ainsi la part de l'eau distribuée hors du bassin versant de la Loue.

Recherche d'eau dans le massif du Mont d'Or

A la suite d'investigations géophysiques visant à déterminer les zones les plus propices à la recherche d'eau, un forage de reconnaissance a débuté en juillet dans le massif calcaire du Mont d'Or, sur la commune des Longevilles-Mont d'Or. Le forage devrait atteindre environ 200 mètres de profondeur et faire l'objet, si de l'eau est rencontrée, d'un essai de pompage permettant de déterminer le débit prélevable et l'impact éventuel d'un prélèvement sur les sources existantes alentours. Les résultats de cette prospection, menée par le Conseil Général du Doubs, seront déterminants pour la gestion de l'évolution des besoins en eau



potable sur la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs et donc notamment pour le développement touristique du secteur.



ZOOM SUR LA REVISION DU SAGE

Une nécessité réglementaire mais aussi une opportunité

Afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse, une mise en conformité du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue est requise avant le 31 décembre 2011.

Cette mise en conformité doit aboutir à l'élaboration de deux documents constitutifs des SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le règlement.

Elle permet également de renforcer le pouvoir juridique du SAGE et de clarifier et mettre à jour ses documents constitutifs.

Des avancées nouvelles

Le PAGD, qui s'apparente au SAGE actuel, définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques et fixe les objectifs et dispositions pour les atteindre. Il offre la possibilité d'identifier certaines catégories de zones couvertes par des objectifs de protection ou de

restauration (zones humides, zones stratégiques pour la gestion de l'eau...), et de dresser un inventaire des ouvrages hydrauliques impactant la ressource et les milieux, avec des objectifs d'amélioration que les maîtres d'ouvrage devront intégrer. Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et les schémas départementaux des carrières devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PAGD.

Le règlement est quant à lui un élément novateur. Il consiste à édicter des règles précises pour assurer les objectifs définis dans le PAGD. Ces règles ou mesures sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers. Le règlement apporte une réelle plus value au SAGE en permettant l'instauration de règles locales complémentaires à la réglementation en vigueur pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Une élaboration collective

La révision du SAGE sera réalisée au sein de la Commission Locale de l'Eau au cours de l'année 2010. Le nouveau document sera porté à enquête publique au cours de l'année 2011.